



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

16 FEV. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 09 février 2024 (convocation du 19 janvier 2024)**

Aujourd'hui neuf février deux mille vingt quatre à 9 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à M. Olivier ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/01/12P

**MARCHE N° 2023SE042 SIGNALÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE ET
D'ORIENTATION**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

La Régie souhaite optimiser significativement l'expérience de ses clients en leur proposant un parcours plus qualitatif et fluide au sein des parkings.

La signalétique étant un levier d'amélioration de la satisfaction client incontournable, une consultation a été lancée sous forme d'une procédure avec négociation dans le but de sélectionner, à l'issue des phases candidature et offre, le prestataire qui accompagnera la Régie dans le déploiement d'une signalétique réglementaire et d'orientation claire, efficace et robuste dans les parcs de stationnement.

Le marché est d'une durée de 24 mois reconductible une fois pour la même période. Il est conclu pour un montant de 600.000 €HT maximum.

A l'issue de la phase candidature, 4 entreprises ont été retenues pour participer à la phase offre parmi les 9 ayant candidaté :

- OXYGRAVURE
- TRAFIC TECHNOLOGIES SYSTEME
- YOUR EASIEST SOLUTION
- NUMIMPRIM.

Seule l'entreprise NUMIMPRIM a participé à la phase offre et aux négociations.

A la suite de l'analyse de la proposition de NUMIMPRIM, ce marché a été présenté en commission d'appel d'offres réunie le 19/01/2024 qui a décidé de l'attribuer à cette entreprise.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à :

- **signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et tous les documents relatifs à son exécution y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % du montant initial,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 48 mois.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 09 février 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT